



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

Séance du 21 octobre 2021

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

Annule et remplace la délibération n°2021-10-21-178 suite à une erreur matérielle, transmise le 28/10/21

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 14 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCAATION

Datée	du 14/10/21
Affichée	le 15/10/21

Monsieur François CARBONELL a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

**ANRU
Désamiantage/démolition de
l'ancienne résidence
autonomie Les Sapinettes à
L'Aigle : attribution du
marché de travaux**

Etaient présents : Jean SELLIER
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET

Absent excusé : Philippe VAN-HOORNE

Acte rendu exécutoire après
publication le 10 novembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20211021-2021-10-21-178b-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception préfecture : 10/11/2021

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle aux membres du Bureau que la première opération du programme de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine est la démolition de l'ancienne résidence autonomie Les Sapinettes.

Il indique que la consultation pour le désamiantage et démolition de cet immeuble a été lancée avec une remise des offres le 10 juin 2021.

Caractéristiques du marché :

- ✓ Type de marché : Marché unique
- ✓ Type de procédure : MAPA ouvert (marché à procédure adaptée) avec possibilité de négociation
- ✓ Montant estimatif des travaux : 788 355 € HT

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- ✓ Critère Valeur technique note 30/100
- ✓ Critères Prix des prestations note 70/100

10 offres sont parvenues dans les délais.

Conformément au règlement de consultation il a été procédé à une négociation avec les 3 candidats arrivés en tête sur le critère prix.

Conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation et au rapport d'analyses des offres qui en résulte, l'entreprise SA-VTP arrive en tête.

Acte rendu exécutoire après
publication le 10 novembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



- Vu la délibération n° 2021-04-15-106 du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2021 attribuant mandat à la SHEMA pour l'opération de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine à L'Aigle
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération
- Vu l'avis favorable de la commission ad-hoc du mardi 22 juin 2021

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre de la SA VTP pour les travaux de désamiantage/démolition de l'ancienne résidence autonomie Les Sapinettes pour un montant de 394 700 € HT soit 473 640 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la CdC pour cette opération, à signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution du présent marché

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme